

Je vais me rasseoir parce que j'en ai dit suffisamment. Le Nouveau parti démocratique est contre la Saskatchewan. Il est contre les intérêts des habitants de cette province. C'est scandaleux. On s'en souviendra.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'alinéa 13(4)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

Le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est donc reporté jusqu'à lundi, à 18 heures, heure à laquelle la sonnerie d'appel des députés ne retentira pas plus de 15 minutes.

* * *

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Dix motions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton* au sujet du projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public. Je suis

Air Canada

maintenant prête à rendre ma décision sur le groupement et la mise aux voix de ces motions.

[Français]

L'amendement prévu par la motion n° 1 ayant été adopté par le Comité législatif, la motion ne sera donc pas soumise à la Chambre.

[Traduction]

Les motions n°s 2 et 7 sont recevables; elles seront débattues ensemble mais mises aux voix séparément.

[Français]

Les motions n°s 3 et 5 sont recevables. Elles seront débattues ensemble mais mises aux voix séparément.

[Traduction]

Les motions n°s 4 et 6, inscrites au nom du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) et du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), posent une difficulté à la présidence. La partie de la motion n° 4 qui vise à insérer un nouvel alinéa *f*) et la motion n° 6 semblent dépasser la portée du projet de loi du fait que ce dernier prévoit l'émission et la vente d'actions d'Air Canada au public mais ne précise pas ce qu'Air Canada doit faire de ses actions ni les questions qu'elle devrait être obligée de maintenir à l'avenir. Après mûre réflexion, toutefois, j'ai décidé d'accorder aux députés le bénéfice du doute et de laisser débattre les motions. Elles seront débattues ensemble mais feront l'objet de votes distincts.

[Français]

Les motions n°s 8 et 9 sont acceptables. Elles seront débattues et mises aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n° 10, inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord, propose de modifier le titre du projet de loi. Selon le paragraphe 1 du commentaire 780 de Beauchesne, on ne peut modifier le titre que dans la mesure où des changements apportés au projet de loi même le justifient. Je doute que les changements qui ont été apportés au projet de loi ou qui le seront, même si tous les amendements proposés étaient adoptés, soient de nature à justifier un changement de titre. Je ne soumettrai donc pas la motion à la Chambre.

[Français]

La Chambre sera maintenant saisie des motions n°s 2 et 7.

[Traduction]

M. Cassidy: Madame la Présidente, je voudrais présenter les motions n°s 2 et 7. Bien que je l'accepte, je regrette votre décision de ne pas permettre l'étude de la motion n° 10. C'était celle qui visait à ce que le projet de loi soit rebaptisé Loi sur l'abandon de la propriété publique d'Air Canada. Je trouvais ce titre particulièrement approprié . . .